



# **inform** **contact**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

N 43

Octobre – Décembre 2003

### **CONGRÈS DE LA CGS AURA LIEU LE 26 MARS**

La réunion du Comité Exécutif de la Confédération Générale des Syndicats a eu lieu le 4 décembre 2003 à Moscou.

Dans le but de perfectionner l'activité et la structure de la CGS et conformément à l'article 12 des Statuts de la CGS le Comité Exécutif a pris la décision de convoquer le 5<sup>ème</sup> congrès (extraordinaire) de la Confédération Générale des Syndicats le 26 mars 2004 à Moscou. Conformément à la décision du Comité Exécutif, les questions suivantes seront portées à la discussion du congrès:

- réformation de la Confédération Générale des Syndicats;
- compte rendu de la Commission de contrôle financier de la Confédération Générale des Syndicats;
- amendements et modifications à apporter aux Statuts de la Confédération Générale des Syndicats;
- amendements et modifications au Règlement sur la Commission de contrôle financier de la Confédération Générale des Syndicats.

Le Comité Exécutif de la CGS a approuvé le projet de loi - cadre "Sur

les garanties des droits égaux et des possibilités égales pour les hommes et les femmes" présenté par la Commission de la CGS des femmes travailleuses et l'a soumis à l'Assemblée interparlementaire des Etats membres de la CEI.

### **CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ**

Selon les données du Comité statistique interétatique de la CEI, la plus haute croissance du produit intérieur brut (PIB) dans les pays de la CEI pour la période de janvier à septembre 2003 a été enregistrée en Arménie, avec 15,2%. Pour l'ensemble des pays de la CEI (sans compter le Tourkménistan et l'Ouzbékistan) la croissance du PIB par rapport à la même période de l'année 2002 a été de 7%. L'Arménie est suivie par l'Azerbaïdjan (10,5%) et le Kazakhstan (9,2%). La Russie avec ses 6,7% est placée en 6<sup>ème</sup> position.

### **ARMÉNIE: LA COOPÉRATION ENTRE LES SYNDICATS ET LE PARLEMENT SE CONSOLIDE**

Le 29 octobre une rencontre entre le président de la Confédération des

syndicats d'Arménie M. Aroutunian, ses adjoints G. Oganessian et B. Kharatian, et G. Mkhsian, président de la Commission du Parlement arménien chargée des questions sociales, de la santé publique et de la protection de la nature, a eu lieu à Erevan.

Les dirigeants de la centrale syndicale ont exprimé la volonté des syndicats de participer plus activement à l'expertise et à la préparation des lois élaborées par le Parlement. Ils ont aussi signalé à G. Mkhsian que la législation en vigueur de la république doit être complétée par les lois sur l'emploi, la sécurité du travail, les conventions collectives et les grèves.

Pour sa part, G. Mkhsian a proposé de commencer cette phase de coopération par la discussion collective du projet de Code du travail. On se propose d'organiser des auditions parlementaires avec la participation des représentants des syndicats.

### **ARMÉNIE: LA PAUVRETÉ, UN PROBLÈME NATIONAL**

Le gouvernement de l'Arménie a adopté un programme pour résoudre le problème de la pauvreté dans le pays. Ce programme prévoit toute une série des mesures visant à créer des emplois, garantir la croissance économique et diminuer le nombre des pauvres. Ce programme est considéré comme stratégique et vise à réduire le fossé entre les riches et les pauvres. La différenciation sociale en Arménie est tellement grande qu'elle menace déjà la sécurité nationale du pays. Selon la nouvelle loi adoptée

récemment par l'Assemblée nationale de l'Arménie, le SMIG à partir du 1er janvier 2004 sera de 13 000 drames, soit environ 23 US dollars. Avant cela le SMIG arménien a été de 5 000 drames seulement.

### **BÉLARUS: LES SYNDICATS SE PRONONCENT POUR LEUR PARTICIPATION ACTIVE À L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

La Fédération des syndicats de Bélarus (FSB) a exprimé son désaccord catégorique vis-à-vis du projet de Règlement sur le recensement et l'élucidation des accidents du travail et des maladies professionnelles élaboré par le ministère du Travail et la Protection sociale de la République qui ôte aux syndicats la possibilité d'ouvrir une enquête, d'organiser des interrogatoires des victimes, des témoins, ainsi que des représentants de l'administration, ayant commis des infractions, et de déterminer des mesures afin de prévenir les accidents.

Le projet de Règlement contredit le Code du travail de Bélarus dont l'article 229 stipule que l'enquête sur les accidents du travail doit être organisée par un représentant du patronat avec le syndicat, et non pas avec l'inspecteur du travail d'Etat. En Bélarus l'inspection technique des syndicats défend le droit constitutionnel des travailleurs aux conditions normales de travail. Selon la FSB plusieurs accidents du travail mortels sont enregistrés comme n'étant pas liés à la

production. En 2002, 114 accidents du travail mortels ont été enregistrés de cette façon, ce qui représente 48% de tous les accidents du travail mortels.

Le Présidium de la FSB tenu le 30 octobre 2003 s'est adressé au Conseil des ministres pour demander de prendre en compte la position des syndicats lors de la discussion définitive du Règlement. Dans le cas contraire la centrale n'exclue pas l'organisation de rassemblements des travailleurs et de larges campagnes pour expliquer la position des syndicats.

L. Kozik, président de la FSB, a rencontré A. Loukachenko pour informer le président de la République de la position des syndicats.

### **BÉLARUS: LA COMMISSION DE L'OIT ÉVALUERA LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE**

Le Conseil d'Administration de l'OIT a pris la décision de former une Commission d'enquête sur les violations des droits syndicaux au Bélarus. Elle a été prise en vertu de l'Article 26 de la Constitution de l'OIT et doit présenter ses conclusions "sur les violations continues des conventions fondamentales de l'OIT perpétrés durant ces dernières années par les pouvoirs et les employeurs du Bélarus face au mouvement syndical du pays" comme cela a été signalé lors de la dernière Conférence internationale du travail tenue en juin 2003.

### **GÉORGIE: LES SYNDICATS SONT INQUIÉTÉS PAR LA**

### **SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Le Conseil de l'Union des syndicats de la Géorgie (USG) a eu lieu le 28 novembre. Les représentants des syndicats de toutes les régions de la Géorgie y ont pris part.

Le rapport présenté par Z. Didichvili, vice-président de la centrale, souligne que, dans les conditions de la crise économique et de l'aggravation de la situation sociale, l'Etat n'a pas pu ni former un marché du travail nécessaire, ni garantir le plein emploi à la population. En 2003 le nombre de salariés en Géorgie a diminué par rapport à l'année 1997 de 7,8%, le nombre des travailleurs indépendants a augmenté.

La baisse de la production, l'augmentation du chômage perturbent sérieusement l'activité des syndicats dans leur tâche de défense des droits et des intérêts des travailleurs. Le Conseil a recommandé aux syndicats de tous les niveaux de renforcer leur coopération avec les structures patronales, leur participation aux programmes de l'emploi et au contrôle de leur mise en oeuvre.

Le Conseil a pris la décision de convoquer le 6<sup>ème</sup> congrès ordinaire de la centrale le 19 novembre 2004 et a adopté la composition des commissions chargées de la préparation du congrès.

Le Conseil a enteriné l'adhésion à l'USG du Syndicat du personnel de l'armée de Géorgie.

## **KAZAKHSTAN: UN PROBLÈME SOCIAL QUI DOIT ÊTRE RÉSOLU SANS TARDER**

Le Comité Exécutif de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan (FSRK) a attiré l'attention du gouvernement et du parlement au problème de la couverture sociale des travailleurs dont le travail a été lié avec les industries insalubres et dangereuses. En 2000 ce problème a été déjà soulevé au 18<sup>ème</sup> congrès de la FSRK. En décembre 2000 un projet de la loi approprié a été préparé. Il s'agit d'une trentaine de milliers des personnes qui ont perdu la santé à la production et dont plusieurs risquent de ne pas atteindre l'âge de la retraite de 63 ans. Le gouvernement refuse jusqu'à présent d'entériner ce projet de loi qui garantit à cette catégorie des travailleurs une allocation spéciale. Il y a quatre ans, vu les conditions socio-économiques et financières difficiles, la centrale était d'accord d'ajourner l'adoption de cette loi. Cependant aujourd'hui la situation s'est beaucoup améliorée et le refus du gouvernement de revenir à cette décision ne peut qu'étonner. La fédération appelle à la résolution urgente de ce problème.

## **KAZAKHSTAN: LA FSRK PRÉOCCUPÉE PAR LA SITUATION DES FEMMES TRAVAILLEUSES**

Le Conseil Général de la FSRK à sa réunion de 25 novembre 2003 a discuté de la situation des femmes travailleuses qui représentent 46%

des salariés du pays (environ 2 millions de personnes).

Leur situation sur le marché du travail reste défavorable, les faits de leur discrimination sont évidents. Le nombre des femmes parmi les chômeurs est de 58,7%, plus de 50% des femmes ont des revenus qui sont en dessous du seuil de la pauvreté, le salaire moyen des femmes ne représente que 60% du salaire moyen des hommes. Plus d'un demi-million de femmes travaillent dans des industries insalubres et dangereuses pour la santé. Travail de nuit, heures supplémentaires, absence injustifiée d'allocations de grossesse et d'accouchement, ainsi que pour les soins donnés aux enfants sont des faits courants. Le niveau de morbidité et de mortalité parmi les femmes et les enfants reste très élevé. Le démantèlement d'un grand nombre d'établissements préscolaires et la hausse continue des prix de produits alimentaires et de services communaux aggravent les problèmes de la femme.

La FSRK a appelé le gouvernement à élaborer des programmes spéciaux visant à améliorer la situation de la femme sur le marché du travail, à en finir avec leur discrimination. Il est nécessaire de promulguer une loi qui garantisse à la femme un travail sain et en sécurité, un paiement sans faille des allocations d'Etat prévues par la loi.

Le Conseil Général a recommandé aux organisations syndicales d'inclure dans les conventions collectives des articles garantissant aux femmes l'emploi, la sécurité du travail et la protection de la santé, le recyclage en

cas de nécessité et le soutien social de la famille. La convention collective doit contenir aussi les obligations pour les employeurs de prendre en charge les établissements préscolaires et la protection de la santé de la femme travailleuse.

Le Conseil Général a recommandé aussi aux organisations syndicales de rétablir l'activité des commissions des femmes et leur coopération avec les ONG nationales de femmes.

### **KAZAKHSTAN: LES DROITS DES SYNDICATS SONT CONFIRMÉS PAR LA COUR SUPRÊME**

La Cour suprême de la République du Kazakhstan a promulgué un décret concernant l'application par les tribunaux de la législation en vigueur sur les conflits du travail. Prenant en considération que le nouveau Code du travail donne plus de droits aux entrepreneurs, certaines contradictions ont surgi entre les articles du Code et celles de la loi "Sur les syndicats". Ce décret dit p.ex. que l'abrogation d'un contrat de travail initiée par le patronat avec un travailleur membre du syndicat n'est permise qu'avec l'accord du syndicat. En même temps les militants syndicaux ne peuvent pas être ni licenciés, ni blâmés par l'administration sans accord de leur organisation syndicale (sauf en cas de liquidation de l'entreprise).

### **KIRGHIZISTAN: LE PROBLÈME DU TRAVAIL DES ENFANTS EN RÉPUBLIQUE**

Le 5 décembre une table ronde sur les problèmes du travail des

enfants en République de Kirghizistan a eu lieu à Bichkek. Des représentants des établissements d'Etat, des syndicats, des structures patronales, de l'OIT et des fédérations syndicales globales y ont pris part.

A présent le parlement du Kirghizistan est en train de discuter de la ratification de la Convention de l'OIT № 182 "Sur l'éradication des pires formes du travail des enfants". Le gouvernement a créé un Conseil de coordination sur les questions du travail des enfants.

M. Mambetaliev, vice-ministre du Travail et de la Protection sociale, a dit que le Code du travail du pays permet d'embaucher des adolescents. Cependant si autrefois ce travail était utilisé uniquement dans le but éducatif aujourd'hui il prend des formes qui sont dangereuses pour la santé morale et physique des jeunes.

Les participants au forum ont souligné que le travail des enfants est souvent utilisé sans nomination officielle, il est donc difficile à mettre en évidence. Actuellement dans ce but l'Inspection d'Etat de la sécurité du travail a créé un poste spécial d'inspecteur du travail des enfants. Cependant il est très difficile dans ce pays d'interdire le travail des enfants pour la raison que certains métiers artisanaux sont transmis de génération en génération. Certaines interventions ont souligné qu'il est nécessaire de faire la propagande des lois sur la défense des droits des mineurs, les porter à la connaissance de toute la famille. Souvent les parents n'en sont pas au courant.

## **MOLDOVA: DÉFENDRE LES VALEURS DU MOUVEMENT SYNDICAL**

Le 28 octobre P.Chiriak, président de la Confédération des syndicats de la République de Moldova (CSRM), a déclaré lors d'une conférence de presse qu'un travail de sappe est mené à l'intérieur du mouvement syndical national afin de diviser les syndicats et d'attirer les organisations syndicales de la CSRM à une autre centrale: la Confédération des syndicats libres de Moldova "Solidaritate".

Les preuves de la violation de la loi sur les syndicats de la part des autorités locales et des dirigeants des entreprises et des établissements ne manquent pas. Ils entravent la collecte et le transfert des cotisations aux comptes des syndicats, se mêlent ouvertement du processus des élections des dirigeants syndicaux et essaient d'imposer aux syndicats le choix d'appartenance aux structures syndicales de région ou de branche. Comme résultat il a eu une scission au sein de la Fédération des syndicats des travailleurs des industries chimiques et énergétiques et au sein de la Fédération des syndicats des travailleurs du commerce et des coopératifs.

La raison est simple: les pouvoirs n'ont pas besoin d'organisations syndicales fortes et indépendantes comme celles affiliées à la CSRM. La CSRM a été la seule à se permettre de critiquer ouvertement les projets de lois sur le Budget de la sécurité sociale et le Budget pour l'année 2004, a organisé des

meetings et des rassemblements des travailleurs contre la violation des droits des travailleurs.

Il a été souligné à la conférence de presse que la loi sur les syndicats interdit aux autotrotés de dissoudre les organisations des travailleurs, de forcer les travailleurs par les menaces et la corruption, à renoncer à leur adhésion au syndicat ou à passer d'un syndicat à l'autre.

Le 13 novembre une réunion extraordinaire du Conseil de la CSRM a eu lieu pour discuter de l'ingérence des pouvoirs dans les affaires de la Confédération. Le Conseil de la centrale a appelé le mouvement syndical international à prêter son attention à la situation en Moldova et à se prononcer contre la violation flagrante des principes qui régissent la fondation et le fonctionnement des syndicats, contre l'ingérence ouverte dans les activités des syndicats.

## **MOLDOVA: FORMATION D'UNE NOUVELLE ORGANISATION SYNDICALE**

Le congrès constitutif du Syndicat des travailleurs de transport de la République de Moldova a eu lieu le 12 novembre. Jusqu'à ce temps-là plus de 3 000 travailleurs des entreprises du transport n'ont pas été réunis dans le syndicat.

Selon la plupart des intervenants au congrès la situation dans la branche de transport due aux actions irréfléchies et incorrectes de l'Etat est devenu insupportable. L'indifférence pour la branche de la part de l'Etat, la hausse des droits d'entrée pour les marchandises, les

véhicules et les combustibles ont mené à l'augmentation des prix de transport de passagers et de fret, ainsi qu'à l'augmentation du chômage.

Le dialogue social dans la branche n'existe presque pas, la plupart des conducteurs d'automobiles sont embauchés en violation de la législation en vigueur; leur journée de travail est souvent de 16-18 heures.

Les participants au congrès ont avancé des revendications suivantes: création à toutes entreprises de la branche des structures du dialogue social, fondation des organisations des employeurs du transport pour pouvoir mener des négociations collectives et signer des conventions; élaboration d'un système efficace de couverture sociale des travailleurs de la branche.

Ciorba a été élu président du syndicat. Le congrès a pris aussi la décision d'adhérer à la Confédération des syndicats de la République de Moldova.

### **RUSSIE: FNPR PROPOSE D'ÉLABORER UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

La Fédération des syndicats indépendants de la Russie considère qu'une rémunération digne est le moyen principal dans la lutte contre la paupérisation de la population du pays. Dans un document adopté au Conseil Général de la FNPR tenu le 28 octobre 2003, plusieurs recommandations

aux organisations membres ont été adoptées qui peuvent servir de base aux revendications des syndicats lors de la signature des conventions collectives en 2003 et en 2004. Parmi ces revendications des syndicats, la garantie d'un SMIG qui ne doit pas être en dessous du minimum vital nécessaire. En outre, l'augmentation des salaires ne doit pas être en retard par rapport à la hausse des prix des biens et des services.

Le Conseil Général a souligné que lors de négociations il faut faire tout le nécessaire pour mettre fin aux retards dans le paiement des salaires et des cotisations aux fonds de retraite et d'assurance maladie. Le Conseil Général a proposé aux dirigeants de la centrale de s'adresser au Président de la Russie Vladimir Poutine avec une proposition d'élaborer un programme national de la lutte contre la pauvreté.

Le Conseil Général a exigé que le gouvernement de Russie fasse en 2004 l'indexation de 50% des salaires des travailleurs du secteur public, prévoie des moyens pour aider les gens dont les revenus sont en dessous de seuil de la pauvreté. D'autres revendications socio-économiques ont été avancées.

Le Conseil Général a demandé au patronat russe de "se joindre à l'initiative globale de l'ONU concernant la responsabilité sociale du business". La FNPR a proposé au patronat russe de participer plus activement aux relations de travail par le dialogue social, l'utiliser pour le développement de la production et des ressources humaines.

## **RUSSIE: LES MINEURS LUTTENT POUR LEURS DROITS**

Du 1er au 9 octobre une grève la plus massive de ces dernières années a eu lieu dans la région de Sverdlovsk (Oural) dans une mine de bauxites. Plus de 6 000 mineurs ont arrêté le travail pour exiger l'augmentation des salaires et la révision des normes de rendement. La grève a débuté spontanément. La violation continue par l'administration de la mine du Code du travail et des clauses de la convention collective a été la raison principale de cet explosion du mécontentement des mineurs. L'augmentation des normes de rendement et des volumes de production a forcé les mineurs à travailler même les week-ends, cependant leur salaire a été toujours calculé comme pour les journées de travail ordinaires et n'a pas été doublé conformément à la législation. Parmi les revendications des grévistes: révision des normes de rendement, payement des arriérés pour leur travail durant les jours de repos, augmentation de salaire. Au terme des négociations entre le Syndicat indépendant des mineurs, le Syndicat des travailleurs de l'industrie minière de la Russie et la direction de la mine, un accord a été signé. L'accord prévoit la majoration des salaires moyens de 20%, y compris de 35% pour les ouvriers de creusement à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

## **UKRAINE: LES SYNDICATS ONT ENTAMÉ LA LUTTE POUR LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL**

Début décembre 2003, 60 leaders des syndicats nationaux d'Ukraine, y

compris Olexander Stoyan, président de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU), ont signé une pétition adressée au premier-ministre de la République Victor Yanukovych pour exprimer leur inquiétude quant'à la violation par le gouvernement des principes du dialogue social et des normes des relations avec les syndicats. Ainsi, le Conseil des ministres d'Ukraine, sans consultations préalables avec les syndicats, a baissé le SMIG dans le projet de budget pour l'année 2004. Cela détériore non seulement la situation des travailleurs, mais aussi conduit à la baisse des pensions de retraite qui seront établies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le projet de Code du travail porté par le Conseil des ministres à la discussion du parlement national limite les droits des salariés et des syndicats, contient plusieurs normes qui contredisent la Constitution de l'Ukraine, la législation en vigueur et les conventions de l'OIT. Selon les syndicats ce projet de Code doit être pris à part et discuté encore une fois avec la participation de la centrale syndicale. Si son opinion n'est pas pris en considération, les syndicats menacent d'arrêter leur participation au Conseil national du partenariat social, de s'adresser aux organisations internationales et d'organiser des actions de protestation.

Après une rencontre entre le premier ministre de l'Ukraine et le président de la FSU O.Stoyan qui a exprimé la position solidaire des syndicats, les négociations entre les représentants des syndicats, du gouvernement et du parlement ont eu lieu. Un accord établit que 6 des 7 propositions faites par les

syndicats seront prises en considération. Cela concerne tout d'abord le licenciement des salariés qui ne sera possible qu'avec l'accord du syndicat, le droit des syndicats de contrôler le respect par l'administration du Code du travail et des lois sur la sécurité du travail et ainsi de suite. L'article sur l'obligation des employeurs de signer la convention collective avec le syndicat indépendamment de la forme de propriété de l'entreprise reste en suspens. Les discussions concernant le projet du Code seront poursuivies.

### **UKRAINE: LA FSU ET LA FNPR RENFORCENT LEUR COOPÉRATION**

Les 23-24 octobre une rencontre entre les dirigeants syndicaux de dix régions frontalières de l'Ukraine et de la Russie a eu lieu à Kharkov. O. Stoyan et M. Chmakov, respectivement présidents de la FSU et de la FNPR, y ont pris part. Les participants à la rencontre ont signalé que les centrales syndicales de deux pays et les organisations syndicales régionales ont plusieurs tâches communes et doivent continuer d'échanger d'expérience et d'élaborer des positions concertées. Rémunération, emploi, retraite, sécurité sociale et protection des travailleurs migrants ont été cités parmi les problèmes qui demandent la concertation et le dialogue des syndicats.

### **UKRAINE: LA BILAN DE LA MISSION DE LA CISL**

Début novembre 2003 une mission de la Confédération

internationale des syndicats libres (CISL) dirigée par son secrétaire général Guy Ryder s'est rendue en Ukraine. L'adhésion à la CISL de deux centrales syndicales de ce pays: la Fédération des syndicats d'Ukraine et la Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine, a été un des buts de cette visite. La mission a recommandé d'ajourner l'adhésion de la FSU à la CISL.

En commentant cette décision O. Stoyan a déclaré que la CISL s'oriente "sur les syndicats soi-disant indépendants et nouvellement créés", et n'a prêté attention que récemment à la FSU, qui est considérée comme un syndicat ancien et traditionnel. Pour cette raison les membres de la mission ont traité la FSU avec parti pris.

Cette décision de la CISL a été aussi influencée par le fait que les directeurs des entreprises, dirigeants des ministères et des services d'Etat restent, comme par le passé, membres des syndicats appartenant à la FSU.

A part cela, les organisations syndicales de base de la FSU gardent pour elles 50 à 90% des cotisations syndicales.

Les questions concernant la propriété syndicale soulevées souvent par les syndicats qui sont en dehors de la FSU ont aussi influencé la prise de cette décision.

En plus, la cotisation établie par la CISL reste au-dessus des possibilités de la FSU.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL  
ET  
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS  
42, LENINSKY PROSPECT  
117119, MOSCOU, RUSSIE  
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155  
TÉLÉPHONE +7(095) 938-7915  
+7(095) 938-8339  
TÉLEX 411010  
SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru); E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)

---

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997.**

**LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:**

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,  
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUZBÉKISTAN, D'UKRAINE,  
AINSI QUE 37 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION  
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

**AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.**

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

**LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.**

**VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.**

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)